

miner l'homme à agir et par conséquent à se sanctifier ou à se convertir. Sans doute la foi suffit pour dire : PRENDS GARDE ! OU C'EST L'ENFER ; COURAGE ! LE CIEL EST AU BOUT ! Mais l'enfer est plein de gens qui ont cru à l'enfer. Ils avaient la foi ceux auxquels le Souverain Juge dira : Allez, maudits, au feu éternel, car j'ai eu faim, j'ai eu soif, j'ai été en prison et vous ne m'avez pas assisté. Pourquoi se sont-ils damnés ? Parce que, possédant par la foi la vérité qui pouvait les sauver, ils ne l'ont pas assez méditée pour qu'elle les sauvât. La foi sans la méditation c'est un fruit dans la bouche, mais qu'on ne mange pas ; ce fruit nourrit-il ? c'est une arme, mais dans le fourreau ; peut-elle défendre ? c'est un livre qui contient toute science, mais fermé et scellé ; rend-il savant ?

(A suivre.)



LE DISCRÉTOIRE

SES RÉUNIONS

APRÈS avoir établi l'importance du Discrétoire par rapport à l'accomplissement du rôle social du Tiers-Ordre, déterminé le double but auquel doit tendre son activité, et examiné sa composition, nous pouvons maintenant étudier son fonctionnement. Car il ne servirait de rien d'avoir doté les Fraternités d'un conseil sage, zélé, dévoué au bien de ses Frères et de l'Eglise, d'avoir fixé à ce Conseil un champ d'action, si ce Conseil devait rester purement décoratif et sans influence sur la vie de la Fraternité.

Le Discrétoire doit donc se réunir et conférer des intérêts qui lui ont été confiés par le suffrage des profès ; c'est une nécessité sur laquelle nous ne reviendrons pas ; les trois articles que nous avons consacrés au *Discrétoire* ont dû établir sur ce point les conviction ;